

## Conseil Municipal du mardi 2 février 2016 à 17 h 00

-----  
**Ordre du jour**  
-----

### **FINANCES**

- 1 - Budget Primitif 2016 et vote des taux (et budget annexe ANRU)
- 2 - Levée de prescription

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 3 - Emploi de Directeur de Cabinet – Modification quotité temps de travail et rémunération
- 4 - Modification de l'emploi de Responsable du service en charge du recrutement et de l'organisation et création d'un emploi de Responsable de la communication

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 5 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'A.C.S.R.V. - Modification

### **QUESTIONS ORALES**



**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu sommaire de la séance du 2 février 2016

L'an deux mille seize, le deux février, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt sept janvier, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mesdames Marion PERETTI et Nathalie LORETTE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, MM. Guy MARCHANT, Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, MM. Bernard MOREAU, Olivier MARLIERE, Bernard BROUILLET, Pascal VANHELDER, Mmes Greta RENARD, Nadine LERAY, MM. Daniel CAPPELLE, Jean-Yves DEGARDIN, Franck KOLLER, Mme Sophie DICTUS, M. Karim GANA, Mmes Ludivine BILLOIR, Marion PERETTI, Caroline TRZAN, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGHEIER, MM. Michel BROUILLARD, Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, MM. Mohamed AGOUDJIL, Jean-Luc François LAURENT, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREAU.

Absents. Excusés : Mme Geneviève MANNARINO, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Gwendoline DESFORGES, Mme Marie-Laure COUSIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEGARDIN, Mme Caroline FIERENS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, Mme Caroline TRZAN, excusée à la délibération n° 1, qui a donné pouvoir à Mme Danièle FERTE, M. Dominique RIQUET.

-----  
**Ordre du jour**  
-----

**FINANCES**

**1 - Budget Primitif 2016 et vote des taux (et budget annexe ANRU)**

Le Conseil Municipal,

Décide :

**I - Budget principal**

**A/ De voter :**

**1. L'ensemble des comptes de recettes de fonctionnement**

Par 33 voix pour, 4 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mmes LORETTE, CAUDRON) et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGHEIER)

**2. L'ensemble des comptes de dépenses de fonctionnement (dans sa globalité)**

Par 33 voix pour, 4 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mmes LORETTE, CAUDRON) et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGHEIER)

Et par 38 voix pour, 4 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mmes LORETTE, CAUDRON) pour les subventions inscrites sur le compte 657 telles qu'indiquées dans l'annexe IV B-7 du Budget Primitif portant intitulé du bénéficiaire ainsi que le montant maximum alloué

**3. la section d'investissement dans sa globalité**

Par 33 voix pour, 4 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mmes LORETTE, CAUDRON) et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGHEIER)

## **B/ d'arrêter :**

Le Budget Primitif 2016 aux chiffres suivants, tant en dépenses qu'en recettes :

Par 33 voix pour, 4 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mmes LORETTE, CAUDRON) et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER)

Section de fonctionnement      66 938 117 €

Par 33 voix pour, 4 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mmes LORETTE, CAUDRON) et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER)

Section d'investissement      26 942 208 €

## **C/ de fixer :**

Par 41 voix pour, 1 voix contre (Mme CAUDRON) :

Le produit des impositions directes nécessaires à l'équilibre du budget à 29 007 412 € correspondant au produit escompté pour les trois taxes « ménages », les taux étant maintenus à leur valeur de 2015 :

|                     |         |
|---------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 35,53 % |
| Foncier bâti :      | 30,02 % |
| Foncier non bâti :  | 56,89 % |

## **II - Budget annexe**

### **D'arrêter :**

Le Budget Primitif 2016 aux chiffres suivants, tant en dépenses qu'en recettes :

Par 41 voix pour, 1 voix contre (Mme CAUDRON) :

Section de fonctionnement      200 000 €

Par 41 voix pour, 1 voix contre (Mme CAUDRON) :

Section d'investissement      1 634 000 €

### **2 - Levée de prescription**

- de compléter cette délibération en proposant de lever de la prescription des titres très anciens référencés dans la délibération du 6 novembre 2015 pour lesquels la prescription quadriennale pouvait être effective.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **3 - Emploi de Directeur de Cabinet – Modification quotité temps de travail et rémunération**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

#### **4 - Modification de l'emploi de Responsable du service en charge du recrutement et de l'organisation et création d'un emploi de Responsable de la communication**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification de l'emploi de Responsable du service en charge du recrutement et de l'organisation à temps complet relevant de la catégorie A, au grade d'Attaché territorial, en emploi de Responsable du service Valorisation des parcours professionnels et performance des organisations à temps complet,
- d'approuver la création de l'emploi de Responsable de la communication à temps complet relevant de la catégorie A, au grade d'Attaché territorial,
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence,

- d'autoriser, pour chacun des deux emplois, le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum sur la base de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérerait infructueuse, aux conditions de rémunération présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 5 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'A.C.S.R.V. – Modification

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :

- d'accepter la modification suivante :

- \* Madame Isabelle DESOIL remplace Mme Geneviève MANNARINO comme membre titulaire.

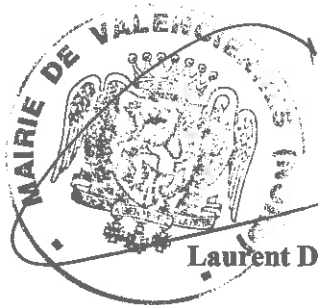
### **Point d'information sur la Basilique Notre Dame du Saint Cordon.**

**La séance est levée à 19 h 00.**

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **11 FEV. 2016** pour y demeurer jusqu'au **11 MARS 2016** -

Valenciennes, le **11 FEV. 2016**

LE DEPUTE MAIRE,



Laurent DEGALLAIX